COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

FR

# Communiqué de presse

**Luxembourg, le 3 septembre 2018**

## La Commission européenne devrait renforcer sa surveillance de l'application du droit de l'Union par les États membres, selon la Cour des comptes européenne

**La Commission européenne peut encore améliorer sa surveillance de la façon dont le droit de l'UE est appliqué dans les États membres, selon une nouvelle analyse panoramique de la Cour des comptes européenne. Ce document porte sur les activités de surveillance de la Commission et recense les défis et les possibilités d'amélioration. Il souligne par ailleurs que la transparence, l'obligation de rendre compte et l'audit sont des éléments nécessaires à la bonne application du droit de l'UE.**

En vertu du traité sur l'Union européenne, la Commission européenne est tenue de surveiller l'application du droit de l'Union par les États membres. Ce rôle est essentiel pour garantir la performance et la responsabilité globales de l'UE. Les activités de surveillance exercées par la Commission sont centrées sur la gestion du risque de violations potentielles du droit de l'Union par les États membres, situations qui peuvent déboucher sur le lancement d'une procédure d'infraction formelle.

Les auditeurs ont examiné différents domaines d'action de l'UE pour lesquels les États membres sont tenus d'appliquer la législation de l'UE sur leur territoire, ainsi que les activités de surveillance des directions générales de la Commission en charge de ces domaines. Une analyse panoramique n'est pas un audit. Il s'agit d'un document descriptif et analytique fondé sur des informations publiées et des informations que les participants ont accepté de rendre publiques.

*«La Commission doit composer avec un paysage juridique complexe, tant au niveau de l'UE que dans les États membres, ce qui complique la surveillance de l'application du droit de l'Union»*, **a déclaré M. Leo Brincat, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'analyse panoramique**. *«Notre analyse panoramique met en évidence un certain nombre de moyens de*

***L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'analyse panoramique de la Cour des comptes européenne.***
*Celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.*


# ECA Press

**Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63**
**Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24**
**12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg**
**E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu**

*renforcer la fonction de surveillance de la Commission à partir des éléments clés et des points forts qui caractérisent son approche actuelle.»*

Plusieurs facteurs influencent le degré de probabilité que des infractions se produisent, et compliquent la surveillance de l'application du droit de l'Union. Ces facteurs comprennent le volume du corpus juridique à contrôler et la complexité de nombreux instruments juridiques, la disponibilité des fonds de l'UE et l'existence d'options autres que la procédure d'infraction selon le domaine d'action concerné, ainsi que les dispositions prises par les États membres sur le plan législatif et dans le domaine de la surveillance.

Les auditeurs mettent en lumière la manière dont la Commission a fait face à la situation jusqu'ici. Elle a établi des priorités en matière de contrôle de l'application de la législation et un référentiel pour le traitement des plaintes émanant des citoyens ainsi que des infractions présumées. Elle a organisé sa surveillance par domaine d'action et l'a ancrée dans son programme pour une meilleure réglementation, qui vise à ce que les politiques et les textes législatifs soient élaborés de manière à atteindre leurs principaux objectifs et à permettre ainsi aux pouvoirs publics de fonder leurs choix sur des éléments probants. Elle procède systématiquement à la vérification de la transposition du droit de l'UE dans la législation des États membres, à la valorisation des plaintes des citoyens et à l'ouverture d'enquêtes pour repérer les cas de non-respect présumés. Elle a également renforcé la coopération et l'échange d'informations avec les États membres pour encourager le respect de la législation. Enfin, elle communique directement avec les parties prenantes et rend compte publiquement de ses activités de surveillance.

L'analyse panoramique fournit également des exemples tirés de travaux réalisés par les institutions supérieures de contrôle des États membres sur la conformité au niveau national et donne des indications sur les domaines que la Cour des comptes européenne pourrait aborder dans ses travaux concernant les dispositions en matière de surveillance en vigueur au niveau de l'UE.

Les auditeurs font part de quelques réflexions sur la manière dont la Commission européenne pourrait faire face aux défis et saisir les possibilités d'amélioration mis en évidence dans l'analyse. Ils invitent la Commission à envisager de renforcer encore sa fonction de surveillance:

- en suivant l'approche axée sur une amélioration de la réglementation pour sa politique de contrôle de l'application de la législation et en établissant un bilan de ses activités de surveillance;

- en utilisant le budget de l'UE de manière plus coordonnée lorsqu'il s'agit d'aider les États membres à appliquer le droit de l'Union;

- en encourageant les directions générales, dans les différents domaines d'action, à partager les connaissances et l'expertise des États membres;

- en œuvrant en faveur du respect du droit d'une manière davantage axée sur les besoins des différents États membres et avec plus de cohérence entre les divers domaines d'action;

- en développant le référentiel et les priorités en matière de contrôle de l'application de la législation et en les intégrant dans un cadre global de gestion de la surveillance;

- en fournissant davantage d'informations agrégées et d'analyses aux parties prenantes.

**Remarques à l'intention des journalistes**

Les analyses panoramiques sont des documents descriptifs et analytiques portant sur des domaines d'action vastes et complexes ou traitant de questions de gestion. La Cour des comptes européenne y exploite les connaissances et expériences qu'elle a acquises sur un sujet donné, souvent en adoptant une approche transversale.

L'analyse panoramique intitulée «Mise en pratique du droit de l'Union – Le rôle de surveillance de la Commission européenne en vertu de l'article 17, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne» est d'ores et déjà disponible en anglais sur le site web de la Cour (eca.europa.eu) et le sera prochainement dans d'autres langues.

**Le lundi 24 septembre, la Cour des comptes européenne organisera une conférence à Bruxelles afin de débattre, avec diverses parties prenantes, de cette analyse panoramique et de la mise en pratique du droit de l'Union en général. Un nombre limité de places sera réservé pour la presse. Si vous souhaitez assister à cette conférence et/ou obtenir davantage d'informations, veuillez contacter le service de presse de la Cour et vous inscrire dès que possible et avant le 10 septembre 2018.**